

Pourquoi certains verbes admettent-ils les objets implicites indéfinis ?

Une réponse pragmatique

Bourmayan, Anouch

University College London
anouch.bourmayan@ens.fr

1 Introduction

Les objets implicites indéfinis – ou OII – correspondent sur un plan sémantique à des arguments objet de valeur indéfinie, et sont donc paraphrasables par des compléments d'objet direct indéfinis. Mais bien que présents dans l'interprétation de la phrase, ils sont implicites, au sens où ils n'apparaissent pas dans la forme de surface de l'énoncé¹. Ainsi, l'énoncé en (1) diffère de l'énoncé en (2) en ce qu'il ne présente pas de complément d'objet direct indéfini, et pourtant, les deux énoncés présentent les mêmes conditions de vérité, ou pour le dire autrement, (2) constitue une paraphrase adéquate de (1) :

1. Marie mange.
2. Marie mange quelque chose.

En d'autres termes, (1) met en jeu un OII.

Or en français, tous les verbes ne permettent pas l'omission de leur complément d'objet direct. Ainsi, tandis que (1) est parfaitement acceptable, (3), où le verbe *mettre* apparaît sans complément d'objet direct, ne l'est pas :

3. ? Marie met.

En outre, même parmi les verbes admettant l'omission de leur complément d'objet direct, tous ne peuvent pas être interprétés avec un OII. Par exemple, (4) est naturellement interprétée comme signifiant que Marie a gagné *un jeu précis, un match précis*, que l'interlocuteur doit pouvoir identifier pour que la communication s'effectue avec succès :

4. Marie a gagné.

En d'autres termes, *gagner* en (4) prend un objet implicite défini – un OID – et non un OII. Comment expliquer que seul *manger* accepte les OIIs, et non *mettre* ou *gagner* ? Quels sont les facteurs déterminant la capacité d'un verbe à accepter les OIIs ? S'agit-il d'une propriété proprement lexicale ? Le cas échéant, est-elle tout à fait arbitraire ou bien motivée par des traits sémantiques précis de l'item verbal ?

Dans cet article, je défends l'idée que la capacité d'un verbe à accepter les OIIs est motivée pragmatiquement, c'est-à-dire sur la base de facteurs communicationnels : un verbe peut accepter les OIIs si et seulement si dans le contexte en jeu, il est communicationnellement pertinent de considérer l'action dénotée par ce verbe en tant que telle, indépendamment de l'argument objet auquel elle s'applique. Dans les sections suivantes, j'examine successivement les différentes approches qui ont été proposées dans la littérature pour rendre compte de la distribution des OIIs. La section 2 est consacrée à l'approche lexicaliste « arbitraire », la section 3 se penche sur l'approche lexicaliste aspectuelle, la section 4 considère l'approche lexicaliste « événementielle », tandis que la section 5 présente l'approche « constructionnelle ». Cependant, je montre que chacune de ces analyses présente des lacunes et qu'aucune ne parvient pas à rendre compte correctement de la distribution des OIIs. Dans la section 6, je défends alors l'idée que la distribution des OIIs est déterminée à un niveau pragmatique, et que seuls les facteurs communicationnels sont responsables de la capacité d'un verbe à admettre ou non les OIIs. Enfin, je conclus brièvement dans la section 7.

Mon propos porte spécifiquement sur la distribution des OIIs en français. Cependant, dans la mesure où la question de la distribution des OIIs en anglais a donné lieu à une vaste littérature, et où les similarités entre le français et l'anglais sont nombreuses concernant ce phénomène, je ne m'interdis pas de discuter des analyses initialement formulées pour l'anglais, lorsque les données considérées sont similaires en français².

2 L'approche lexicaliste arbitraire

Une première approche consiste à dire que la capacité d'un verbe à accepter ou non les OIIs est déterminée lexicalement, mais de manière purement arbitraire, sans que cela soit aucunement corrélé à d'autres traits lexicaux du verbe. Cette analyse a par exemple été défendue par Fillmore (1969), Gillon (2012) et Martí (2009, 2010, 2012). Ainsi, Gillon (2012 : 335) écrit :

Qu'un verbe soit ou non optionnellement transitif comme les verbes admettant les objets implicites indéfinis le sont est uniquement une particularité du verbe lui-même et non le résultat de ce que le verbe dénote ou de la manière dont il est utilisé.

En d'autres termes, selon Gillon, la capacité d'un verbe à admettre les OIIs ne dépend ni du sémantisme du verbe, ni même de l'utilisation pragmatique que l'on peut en faire, mais consiste en une propriété purement arbitraire de l'item lexical, qui doit nécessairement être apprise par cœur par un locuteur compétent.

Pour étayer cette analyse, Gillon pointe l'existence de paires minimales de verbes dont les significations respectives sont extrêmement proches, mais tels que seul l'un des deux admet les OIIs :

5. a. Je suis en train de manger.
b. ? Je suis en train de dévorer.
6. a. Je suis en train de boire.
b. ? Je suis en train de consommer.
7. a. Je suis en train d'écrire.
b. ? Je suis en train d'inscrire.

Martí (2009, 2010, 2012), qui partage l'analyse de Gillon, met en évidence d'autres paires minimales comme (8) :

8. a. Je suis en train de manger.
b. ? Je suis en train d'ingérer.

L'argument est le suivant : si le véritable facteur explicatif de la distribution des OIIs était de nature sémantique, deux verbes quasi synonymes devraient avoir le même comportement vis à vis des OIIs, c'est-à-dire qu'ils devraient tous deux accepter les OIIs ou bien tous deux les refuser. Mais les paires minimales en (5)-(8) montrent que tel n'est pas le cas, que bien qu'étant sémantiquement extrêmement proches, des verbes comme *manger* et *dévorer* diffèrent en ce que seul le premier accepte les OIIs. Si tel est le cas, concluent Gillon et Martí, c'est qu'aucune explication sémantique de la distribution des OIIs n'est possible et que la capacité d'un verbe à admettre les OIIs est une propriété lexicale purement arbitraire. Mais l'argument est-il vraiment convaincant ?

Une première raison d'en douter est que ces paires minimales ont été initialement soulignées par Gillon et Martí pour l'anglais, comme il apparaît ci-dessous :

9. a. I am eating.
b. ? I am devouring.
10. a. I am drinking.

b. ? I am consuming.

11. a. I am writing.

b. ? I am inscribing.

12. a. I am eating.

? I am ingesting.

Mais si la capacité d'un verbe à admettre les OIIs était purement arbitraire et tout à fait indépendante de la signification du verbe, on ne devrait pas particulièrement trouver de contrastes similaires en anglais et en français, puisque les verbes anglais et les verbes français correspondent à des items lexicaux distincts. Au contraire, si des items lexicaux présentant la même signification mais appartenant à des langues distinctes, tels *manger* et *eat*, ou *dévorer* et *devour*, ont des comportements similaires par rapport aux OIIs, cela suggère que la capacité d'un verbe à admettre ou non les OIIs dépend dans une certaine mesure de sa signification.

Une seconde raison de remettre en cause l'hypothèse de Gillon et Martí, hypothèse selon laquelle la capacité d'un verbe à admettre les OIIs est une propriété lexicale arbitraire, est que l'on trouve à travers les différentes paires minimales en (5)-(12) un schéma sémantique récurrent susceptible d'expliquer pourquoi l'un des deux verbes seulement admet les OIIs. De fait, il est aisé de noter que dans la plupart de ces paires minimales, le verbe n'admettant pas les OIIs diffère du verbe acceptant les OIIs en ce qu'il présente un trait sémantique additionnel exprimant la manière dont l'action est accomplie. Ainsi, *dévorer*, c'est manger d'une manière particulièrement vorace, *inscrire*, c'est écrire sur quelque chose, tandis qu'*ingérer* met l'accent sur le processus d'absorption décrit par *manger*. Dans ces trois paires minimales, le verbe acceptant les OIIs correspond donc à l'hyperonyme, tandis que le verbe n'admettant pas les OIIs est l'hyponyme. Pour la paire minimale *boire/consommer*, c'est au contraire le processus inverse, puisque *consommer* s'applique à bien plus d'objets que *boire* : ainsi, c'est cette fois l'hyponyme qui admet les OIIs, tandis que l'hyperonyme ne peut apparaître avec un OII.

Le contraste entre verbes hyperonymes acceptant les OIIs et verbes hyponymes de manière n'admettant pas les OIIs a été relevé notamment par Fellbaum et Kegl (1989). Celles-ci en fournissent d'ailleurs d'autres exemples. Ainsi, en (13) et (14), les phrases (b) et (c) sont jugées inacceptables ou étranges lorsqu'elles sont interprétées avec un OII :

13. a. Je suis en train de manger.

b. ? Je suis en train d'engloutir.

c. ? Je suis en train d'avalier.

14. a. Je suis en train de boire.
- b. ? Je suis en train de siroter.
- c. ? Je suis en train de descendre. [au sens familier de « descendre un verre »]

De fait, engloutir correspond à une manière particulièrement hâtive de manger, avaler insiste sur le processus d'ingestion propre au fait de manger, et siroter et descendre un verre sont deux manières opposées de boire le verre, l'une étant lente, l'autre hâtive. D'après Fellbaum et Kegl, si les verbes de manière n'admettent pas les OIIs, c'est parce que leur structure syntaxique profonde correspond au verbe hyperonyme doublé d'un adjectif prépositionnel de manière, adjectif qui requiert la présence d'un complément d'objet direct explicite. Cependant, cette analyse n'apparaît pas pleinement convaincante, car outre que la décomposition syntaxique des verbes de manière peut être débattue, il est facile de trouver des occurrences de ces verbes hyperonymes avec un adjectif prépositionnel de manière mais sans complément d'objet direct explicite, comme illustré en (15) :

15. a. Jean est en train de manger de manière goûlue.
- b. Jean est en train de boire à petites gorgées.

Or si les compléments circonstanciels de manière exigent la présence d'un complément d'objet direct lorsqu'ils sont implicites, comme l'affirment Fellbaum et Kegl, pourquoi n'en serait-il pas de même lorsqu'ils sont explicites ? En quoi les traits phonologiques d'un complément changeraient-ils ses caractéristiques distributives ? Ce point apparaît mystérieux et met ainsi à mal l'analyse de Fellbaum et Kegl. En outre, affirmer que l'hyperonyme accepte les OIIs tandis que l'hyponyme exprimant la manière ne peut recevoir d'OII revient à faire de mauvaises prédictions pour la paire minimale *boire/consommer* présentée en (6), puisqu'en l'occurrence, c'est l'hyponyme *boire* qui accepte les OIIs et l'hyperonyme *consommer* qui ne les admet pas.

Cependant, si l'hypothèse explicative de Fellbaum et Kegl ne peut être retenue en tant que telle, le contraste sémantique qu'elles soulignent entre hyperonymes et hyponymes exprimant la manière, bien que non systématique, n'est certainement pas fortuit et joue un rôle réel dans la distribution des OIIs. Or je défends pour ma part l'idée que le juste niveau d'analyse n'est pas ici syntaxique, comme le prétendent Fellbaum et Kegl, ni même strictement sémantique, mais pragmatique. En effet, si l'on suppose qu'un verbe admet par défaut les OIIs si et seulement si ce verbe décrit une action qui est suffisamment pertinente dans la communauté linguistique pour être identifiée comme une activité en tant que telle, valant la peine d'être considérée pour elle-même, indépendamment de l'argument objet auquel elle s'applique, il n'est pas surprenant que des hyperonymes comme *manger*, *boire* ou *écrire* admettent facilement les OIIs. De fait, ces verbes décrivent des actions qui sont proprement centrales dans la vie quotidienne de tout un chacun, qui sont évoquées fréquemment dans les médias et peuvent même être l'objet de

politiques spécifiques, que ce soit pour s'assurer que les enfants mangent sainement à l'école, que telle population peut boire à sa soif ou que tel autre groupe sait écrire. Au contraire, les hyponymes de manière *dévoré*, *siroter* ou *inscrire* ne décrivent pas des actions accomplies quotidiennement ni des actions qui sont au centre de politiques spécifiques, et c'est le cas précisément parce que ces verbes décrivent des actions bien plus spécifiques que l'hyperonyme correspondant. Ainsi, dans un contexte par défaut, l'action dénotée par ces verbes ne peut être considérée comme une activité en tant que telle, et le verbe ne peut donc être jugé acceptable avec un OII. Mais à l'inverse, si *boire* admet les OIIs, son hyperonyme *consommer* décrit une action trop générale pour qu'elle puisse être considérée comme pertinente en tant que telle, indépendamment de l'objet sur lequel elle s'exerce. D'où l'incapacité du verbe à recevoir des OIIs.

Ainsi l'analyse pragmatique de la distribution des OIIs apparaît-elle tout à fait en mesure de rendre compte des paires minimales pointées par Gillon et Martí. Au contraire, si l'on s'en tient à l'analyse prônée par ces derniers, selon laquelle la capacité d'un verbe à admettre ou non les OIIs est déterminée de manière arbitraire au niveau du lexique, il est impossible d'expliquer les récurrences sémantiques observées ci-dessous, et celles-ci doivent donc être considérées comme le fruit du hasard. La conception lexicaliste « arbitraire » de la distribution des OIIs apparaît donc insatisfaisante.

3 L'approche lexicaliste aspectuelle

Une autre analyse proposée pour rendre compte de la distribution des OIIs est l'approche lexicaliste aspectuelle. Selon cette nouvelle approche, la capacité d'un verbe à admettre les OIIs dépend de ses caractéristiques aspectuelles. Comme l'analyse précédente, il s'agit donc d'une analyse de type lexicaliste, puisque la capacité d'un verbe à admettre les OIIs est censée être déterminée au niveau lexical. Cependant, cette analyse diffère de la précédente en ce que la capacité d'un verbe à admettre les OIIs n'est plus considérée comme arbitraire, mais comme résultant d'une caractéristique sémantique précise du verbe, à savoir sa valeur aspectuelle.

Selon Browne (1971), Mittwoch (1971, 1982) et Noailly (1998), les verbes acceptant les OIIs sont nécessairement atéliques. Un verbe est dit télique s'il décrit un événement qui est temporellement borné. A l'inverse, un verbe est atélique s'il décrit nécessairement un événement non-borné. Ainsi, un verbe comme *éternuer* est télique parce qu'il décrit nécessairement un événement délimité dans le temps, tandis que *bailler* est atélique parce qu'il dénote des événements non-bornés. Mittwoch met en avant l'exemple (16), dans lequel *gagner* ne peut visiblement pas être interprété avec OII, puisqu'on ne peut rajouter la formule *mais je ne sais pas quoi* :

16. Benjamin a gagné, *mais je ne sais pas quoi.

De fait, seule une interprétation de *gagner* avec OID est possible, c'est-à-dire une interprétation de (16) où le locuteur indique que Benjamin a gagné une compétition précise, contextuellement saillante, et qui doit être identifiable par l'interlocuteur pour que la communication s'effectue avec succès. Or selon Mittwoch, l'impossibilité d'interpréter *gagner* avec un OII s'explique précisément par le caractère télique du verbe. De même, comme rapporté par Resnik (1993), Browne (1971) affirme que les verbes en (17) n'admettent pas les OIIs parce qu'ils présupposent tous un point final auquel l'événement décrit par le verbe est accompli :

- 17. a. *Bill a conçu.
- b. *John a consommé.
- c. *Fred a débité.
- d. *Moïse a exploité.

Noailly (1998) défend également l'idée que des verbes comme *résoudre*, *apercevoir*, *découvrir* ou *trouver* n'admettent pas les OIIs parce qu'ils sont téliques. Mais cette approche est-elle réellement convaincante ?

Une première remarque, formulée par Resnik (1993), est que le caractère non-télique d'un verbe n'est pas une condition suffisante pour que ce verbe admette les OIIs. En effet, un verbe comme *enregistrer*, entendu dans le sens d'enregistrer des sons sur une bande sonore, n'est pas télique de manière inhérente : contrairement au fait d'éternuer, l'action d'enregistrer n'implique pas en soi de limite temporelle. Néanmoins, ce verbe n'admet pas facilement les OIIs, comme le montre l'irrecevabilité d'une phrase comme (18) dans un contexte neutre :

- 18. ? Hier, j'ai enregistré.

Selon une approche purement aspectuelle de la distribution des OIIs, ce fait reste inexplicable, puisque *enregistrer* n'est pas spécifiquement télique. Au contraire, si l'on adopte une approche communicationnelle, selon laquelle les verbes peuvent être utilisés avec un OII si et seulement s'ils décrivent une action qui, dans le contexte en jeu, vaut la peine d'être considéré en tant que telle, indépendamment de l'objet auquel elle s'applique, alors le fait qu'*enregistrer* n'admette pas facilement des OIIs dans un contexte par défaut s'explique mieux. En effet, l'activité même d'enregistrer n'est pas socialement centrale, c'est-à-dire communicationnellement saillante en tant que telle, du moins pas pour des non spécialistes : elle a peu d'intérêt en tant que telle, indépendamment de l'objet enregistré. D'où le fait que le verbe apparaisse difficilement acceptable avec un OII dans un contexte par défaut. Ainsi, l'approche aspectuelle seule se révèle incapable de rendre compte pleinement de la distribution des OIIs. Pour expliquer pourquoi tel verbe atélique n'admet pas les OIIs, il apparaît nécessaire de faire appel à d'autres considérations d'ordre pragmatique.

Mais si le fait de ne pas être télique n'est pas une condition suffisante pour qu'un verbe admette les OIIs, s'agit-il seulement d'une condition nécessaire, comme l'affirme Browne, Mittwoch et Noailly ? En d'autres termes, les verbes comme *gagner*, *résoudre* ou *trouver*, dont nous avons vu ci-dessus qu'ils n'admettent pas les OIIs dans un contexte par défaut, sont-ils aspectuellement réellement différents des verbes comme *manger*, *boire* ou *lire*, qui admettent les OIIs ? Rien n'est moins sûr. Si l'on considère la première catégorie de verbes, qui selon Brown, Mittwoch et Noailly sont téliques, il est certain qu'ils dénotent des événements bornés lorsqu'ils apparaissent avec un objet direct dénotant lui-même une quantité bornée. En effet, les énoncés en (18) mettent en jeu des compléments d'objet définis, exprimant une quantité délimitée, or il est impossible de leur adjoindre un complément de temps introduit par *pendant*, test traditionnel qui montre que l'événement dénoté par le groupe verbal est borné, c'est-à-dire télique :

19. a. Bill a gagné la course [*pendant une heure].
b. Fred a résolu le problème [*pendant une heure].
c. Max a trouvé une nouvelle preuve [*pendant une heure].

Cependant, lorsque ces verbes reçoivent pour complément d'objet des pluriels indéfinis ou des noms de masse, dénotant des quantités non bornées, le groupe verbal exprime cette fois un événement non borné, comme le montre le caractère acceptable de l'ajout d'un complément introduit par *pendant* :

20. a. Bill a gagné des parties d'échec [pendant toute la journée].
b. Fred a résolu des problèmes de maths [pendant toute l'après-midi].
c. Max a trouvé des champignons [pendant toute la promenade].

Krifka (1989) a en effet montré que pour certains verbes, l'extension matérielle de l'objet détermine l'extension temporelle de l'événement décrit par l'ensemble du groupe verbal, et les verbes *gagner*, *résoudre* et *trouver* semblent précisément appartenir à cette catégorie.

Or les verbes admettant les OIIs comme *manger*, *boire* et *lire*, qui selon Mittwoch, Browne et Noailly se démarquent des verbes comme *gagner*, *résoudre* et *trouver* n'admettant pas les OIIs en ce qu'ils sont lexicalement atéliques tandis que les seconds seraient lexicalement téliques, se révèlent en fait avoir un comportement aspectuel tout à fait similaire. Lorsqu'ils sont accompagnés d'un complément désignant une entité matériellement non bornée, ces verbes dénotent eux-mêmes des événements temporellement non bornés, comme le montrent par exemple les phrases en (21):

21. a. Bill a mangé de la pizza [pendant toute la soirée].

b. Jean a bu du champagne [pendant toute la nuit].

c. Fred a lu de la poésie [pendant toute la matinée].

A l'inverse, lorsqu'ils reçoivent un complément d'objet dénotant une quantité bornée, le groupe verbal exprime cette fois un événement lui-même temporellement délimité, comme il apparaît en (22) :

22. a. Bill a mangé toute la pizza [*pendant une heure].

b. Jean a bu la bouteille de champagne [*pendant une heure].

c. Fred a lu le livre entier [*pendant une heure].

Au vu de ces données, il ne semble donc pas justifié d'appeler les premiers verbes téléliques et les seconds atéliques, puisque les deux séries de verbes contribuent à la description d'événements bornés ou d'événements non bornés dans des contextes parfaitement similaires. Le critère de télélicité ne saurait être retenu pour expliquer la distribution des OIIs.

Notons que si ces auteurs croient pouvoir distinguer ces deux catégories de verbes selon le critère de télélicité, c'est probablement justement parce qu'ils pensent s'attacher à la valeur intrinsèque, lexicale du verbe, quand ils sont en fait en train d'interpréter le verbe avec un certain type d'objet implicite. Ainsi, croyant considérer des verbes comme *manger*, *boire* ou *lire* indépendamment de tout argument objet, ils interprètent en fait ces verbes avec un OII – le type d'objet implicite avec lequel ces verbes sont interprétés le plus naturellement – c'est-à-dire avec un objet sémantique d'extension non bornée qui confère à son tour à l'événement décrit par le verbe et son objet implicite une valeur temporelle non-bornée. Le verbe apparaît donc atélique, quand c'est en fait le verbe *plus l'OII* qui ont une valeur atélique. De même, comme des verbes tels que *gagner* ou *trouver* sont interprétés le plus naturellement avec un OID, ces auteurs croient considérer la valeur intrinsèque du verbe, prise indépendamment de tout argument objet, quand ils interprètent en fait ces verbes avec un OID. Mais les OIDs étant par définition définis et décrivant donc une entité matériellement bornée, le verbe et l'OID décrivent à leur tour nécessairement un événement temporellement borné. A nouveau, c'est donc le verbe et son OID qui doivent être considérés comme téléliques, mais non le verbe lui-même. Ainsi, ce type d'analyse aspectuelle de la distribution des OIIs apparaît au mieux circulaire, puisqu'elle se fonde précisément sur la valeur sémantique par défaut de l'objet implicite du verbe pour expliquer pourquoi le verbe sélectionne ce type d'interprétation pour son objet implicite, et au mieux erronée, puisqu'elle attribue aux items verbaux des traits lexicaux qu'ils n'ont pas.

En outre, il est à noter que la distinction aspectuelle duratif/ponctuel ne saurait mieux expliquer la distribution des OIIs. L'on pourrait en effet supposer de prime abord que tout verbe admettant les OIIs est nécessairement duratif, tandis que les verbes n'admettant pas les OIIs sont

ponctuels. Un critère traditionnel pour s'assurer du caractère ponctuel d'un verbe ou groupe verbal ponctuel est de pouvoir lui adjoindre une expression du type *à cinq heures pile*. L'expression est en effet compatible avec le groupe verbal ponctuel *atteindre le sommet*, mais non avec le groupe verbal duratif *apprendre sa leçon* :

23. a. Marie a atteint le sommet à cinq heures pile.

b. Marie a appris sa leçon à cinq heures pile.

Mais tout d'abord, il apparaît que certains verbes n'admettant pas les OIIs sont duratifs. Ainsi, *concevoir*, examiné en (17) est difficilement compatible avec l'expression *à cinq heures pile* :

24. Jean a conçu cet appareil ?[à cinq heures pile].

On pourrait alors supposer que le fait d'être duratif est un critère nécessaire mais non suffisant pour qu'un verbe admette les OIIs. Cependant, cette hypothèse déflationniste n'est pas plus tenable que la précédente, car parmi les verbes admettant les OIIs, certains ne sont pas clairement duratifs, tel le verbe *boire* qui apparaît compatible avec l'expression *à cinq heures pile* :

25. Jean a bu un verre d'eau [à cinq heures pile].

Ainsi l'approche lexicaliste aspectuelle n'apparaît-elle pas en mesure de rendre compte de manière satisfaisante de la distribution des OIIs. Cependant, une autre approche lexicaliste a été proposée, qui lie la capacité à admettre les OIIs non pas à la valeur aspectuelle du verbe, mais à sa structure événementielle.

4 L'approche lexicaliste événementielle

Selon Rappaport Hovav and Levin (1998), la capacité d'un verbe à admettre les OIIs dépend de la nature de sa structure événementielle. En effet, Rappaport Hovav et Levin présupposent que la signification d'un verbe se décompose en une structure événementielle qui peut être plus ou moins complexe. Ainsi, les verbes de contact comme *essuyer*, *frotter*, *recruser* ou *balayer* présentent une structure événementielle simple, qui peut être schématisée comme en (26), où l'événement représenté par *agit* est instancié par un événement plus spécifique selon le verbe en jeu :

26. [x agit <manière>]

A l'inverse, des verbes causatifs comme *casser*, *sécher*, compris au sens « faire sécher quelque chose », ou encore *élargir*, entendu au sens de « faire élargir quelque chose », présentent une

structure événementielle complexe correspondant au schéma général en (27a), respectivement implémentée en (24b), (24c) et (24d) pour chaque verbe :

- 27. a. [[x agit] cause [y devient <état>]]
- b. [[x agit] cause [y devient <cassé>]]
- c. [[x agit] cause [y devient <sec>]]
- d. [[x agit] cause [y devient <élargi>]]

En d'autres termes, les verbes causatifs présentent une structure événementielle mettant en jeu deux sous-événements, dont l'un est une activité entraînant la réalisation du second.

Or Rappaport Hovav et Levin postulent qu'à chaque sous-événement doit correspondre un participant spécifique, qu'elles appellent « participant de structure ». Ainsi, les verbes de contact présentant la structure événementielle simple en (23) reçoivent un unique participant de structure, représenté par *x*, tandis que les verbes causatifs présentant une structure événementielle complexe comme en (27a) mettent en jeu deux sous-événements, et reçoivent donc deux participants de structure correspondant respectivement à *x* et à *y*. Bien sûr, rien n'empêche que la signification spécifique du verbe mette en jeu des participants supplémentaires. Par exemple, *courir* et *essuyer* présentent tous deux une structure événementielle simple comme en (26), mais tandis que *courir* reçoit pour seul participant le participant de structure correspondant au sujet, la signification spécifique d'*essuyer* ajoute au schéma initial de (26) un second participant, correspondant à l'argument objet du verbe, qui cette fois n'est pas un participant de structure mais un participant subsidiaire. Or selon Rappaport Hovav et Levin, les participants de structure sont tels qu'ils sont nécessairement réalisés syntaxiquement, c'est-à-dire, selon Rappaport Hovav et Levin, doivent apparaître explicitement, contrainte qui ne pèse pas sur les autres types d'arguments apportés par la signification idiosyncrasique du verbe. Ainsi, s'appuyant sur les données en (28) et (29), Rappaport Hovav et Levin soutiennent que cette analyse prédit à juste titre que les verbes de contact comme *essuyer*, *frotter*, *récurer* ou *balayer* peuvent omettre leur objet, puisque celui-ci n'est pas un participant de structure, tandis que l'argument objet des verbes causatifs comme *casser*, *sécher* ou *élargir* est un participant de structure, attaché au second sous-événement, et ne peut donc être omis :

- 28. a. Hier, j'ai essuyé.
- b. Hier, j'ai frotté.
- c. Hier, j'ai récuré.

d. Hier, j'ai frotté.

29. a. ? Hier, j'ai cassé.

b. ? Hier, j'ai séché.

c. ? Hier, j'ai élargi.

Notons que Rappaport Hovav et Levin semblent assimiler omission de l'objet et interprétation du verbe avec un OII, sans prendre en compte le fait que les objets implicites puissent être interprétés autrement que de manière indéfinie. Ainsi, c'est bien la distribution des OIIs dont elles veulent rendre compte. Or cette analyse lexicaliste événementielle est-elle satisfaisante ?

Rappaport Hovav et Levin voient la simplicité de la structure événementielle d'un verbe comme une condition à la fois nécessaire et suffisante pour que ce verbe admette les OIIs. Or comme le souligne Goldberg (2005), une première limite de cette analyse est que présenter une structure événementielle simple n'est visiblement pas une condition suffisante pour admettre les OIIs, si l'on considère par exemple les paires minimales comme *manger/dévorer*, *boire/siroter*, *écrire/inscrire*. De fait, comme nous l'avons vu dans la section 2, seul le premier verbe de chaque paire minimale admet les OIIs. Pourtant, les deux verbes présentent une structure événementielle simple, comme en (18). De même, Goldberg souligne que tous les verbes de contact n'admettent pas les OIIs. Ainsi, un verbe de contact comme *caresser* n'admet pas l'omission de l'objet, du moins pas dans un contexte par défaut, comme en témoigne (30) :

30. ? Marie est en train de caresser.

Comment rendre compte de cette limitation de l'omission de l'objet à certains verbes de contact, quand tous présentent pourtant une structure événementielle simple ? L'approche événementielle de la distribution des OIIs ne l'explique pas. Au contraire, si l'on adopte une approche pragmatique, la nature de la structure événementielle des verbes n'importe pas, et il n'est donc pas surprenant que des verbes présentant une structure événementielle identique manifestent un comportement différent vis à vis des OIIs. De fait, si des actions comme *balayer*, *frotter* et *récurer* peuvent aisément être considérées comme des activités en tant que telles, parce que faire le ménage est en soi une activité socialement et donc communicationnellement saillante, pour laquelle on prévoit des plages horaires précises, qui sont sujet à débat quant à la personne qui les accomplira, et que l'on délègue parfois à un tiers moyennant finance, il n'en est pas de même pour l'action de caresser, qui est rarement considérée en tant que telle, abstraction faite de son argument objet.

Mais avoir une structure événementielle simple est-il seulement une condition nécessaire pour admettre les OIIs ? Goldberg (2001, 2005) affirme que tel n'est pas le cas, mettant en évidence des exemples comme (31), où des verbes causatifs, c'est-à-dire des verbes présentant une

structure événementielle complexe, tels *hacher, couper, tuer, éblouir, donner* et *prendre*, apparaissent acceptables lorsqu'interprétés avec un OII :

31. a. L'apprenti chef hacha et coupa toute l'après-midi.
- b. Les tigres tuent seulement pendant la nuit.
- c. Le professeur de couture coupait toujours droit.
- d. Pat a donné et donné, mais Chris a juste pris et pris.

Levin (2000) et Levin et Rappaport Hovav (1999) ne contestent pas ces données, mais affirment que celles-ci ne remettent pas en cause leur analyse, dans la mesure où les verbes causatifs en jeu interviennent dans des contextes syntaxiques spécifiques connus pour favoriser l'omission de l'objet et l'interprétation du verbe avec un OII. En effet, (28a) met en jeu un contexte itératif, en (28b) le verbe reçoit une valeur dispositionnelle ou générique, (28c) exprime l'habitude et le verbe est en outre mis à l'infinitif, tandis qu'en (28d) les verbes sont répétés. Or Levin et Rappaport Hovav insistent sur le fait que les verbes présentant une structure événementielle simple comme les verbes de contact peuvent apparaître sans OII non seulement dans ces contextes spécifiques mais également dans des contextes par défaut, qui ne favorisent pas particulièrement l'omission de l'objet. Ainsi, selon elles, il faut distinguer l'omission de l'objet conditionnée lexicalement et l'omission de l'objet conditionnée structurellement. Et si elles ne nient pas l'existence du second phénomène, elles prétendent elles-mêmes rendre compte du premier. Levin et Rappaport Hovav ne sont d'ailleurs pas les seules à distinguer ces deux types d'omission de l'objet ; d'autres linguistes valident également cette distinction, tels Noailly (1998) ou Resnik (1993). Cependant, dans quelle mesure s'agit-il réellement de deux phénomènes différents ?

Dans le cadre d'une analyse pragmatique de la distribution des OII, selon laquelle un verbe donné peut admettre un OII si et seulement si dans le contexte en jeu il est possible et pertinent d'envisager l'action décrite par le verbe en tant que telle, indépendamment de l'objet auquel elle s'applique, la distinction entre omission lexicale de l'objet et omission structurelle de l'objet n'a pas de sens, car les deux types d'omission peuvent en fait être subsumés sous un seul et même phénomène de nature pragmatique. En effet, selon cette approche, les verbes comme *manger, boire, lire*, admettant les OII dans des contextes par défaut, sont des verbes qui ont un contenu lexical évoquant une activité socialement et donc communicationnellement saillante, reconnue et considérée en tant que telle, indépendamment de son argument objet. Ainsi, pour ces verbes, même en l'absence d'indices contextuels explicites favorisant une lecture en terme d'activité, il est facile de suppléer un contexte par défaut permettant cette lecture. En revanche, les verbes qui n'admettent pas les OII dans des contextes par défaut sont des verbes dont le contenu lexical n'évoque pas à lui seul une activité saillante, si bien que d'autres paramètres contextuels sont requis pour qu'une lecture en terme d'activité soit possible. Et parmi ces paramètres figure

notamment l'insertion dans des contextes grammaticaux tels que l'infinitif, le présent habituel, les contextes itératifs ou dispositionnels, qui permettent une focalisation sur l'activité et une mise en arrière-plan de l'argument objet. Ainsi, l'omission de l'objet dite « lexicale » et l'omission de l'objet dite « structurelle » correspondent en fait à un même processus de nature fondamentalement pragmatique.

De fait, un élément qui apparaît conforter cette thèse est que les contextes grammaticaux censés favoriser l'omission de l'objet et l'interprétation du verbe avec un OII ne font pas systématiquement effet, comme il apparaît par exemple en (32) :

- 32. a. ? Mon voisin coupa toute l'après-midi.
- b. ? Les tigres cherchent seulement pendant la nuit.
- c. ? Le professeur de couture admirait toujours.
- d. ? Chris a pris et pris.

En effet, si l'on change (31a) en (32a), la phrase n'est plus acceptable bien que le verbe causatif *couper* soit toujours dans un contexte itératif, parce que toute référence à la cuisine a été supprimée et qu'il n'est donc plus possible de faire sens de l'activité de couper. Si le verbe *tuer* en (31b) est remplacé par le verbe *chercher* comme en (32b), la phrase n'est plus acceptable, bien que le contexte dans lequel apparaît le verbe soit inchangé, car on ne parvient pas à faire de sens de l'activité de chercher évoquée par le verbe ; au contraire, avec le verbe *tuer*, il était facile de se représenter les tigres en situation de chasse. La valeur dispositionnelle à elle seule ne peut donc assurer que le verbe admette les OIIs. De même, remplacer *couper* en (31c) par *admirer* comme en (32c) rend la phrase inacceptable, bien qu'elle conserve sa valeur habituelle. Enfin, *prendre* paraît admettre plus difficilement les OIIs en (32d) qu'en (31d), bien que le verbe soit toujours répété, parce qu'il n'est plus contrasté avec *donner* et que le scénario de (31d) où Chris apparaissait comme un profiteur par rapport à Pat n'est plus accessible. En d'autres termes, même dans le cadre de l'omission de l'objet dite « structurelle », les considérations pragmatiques restent centrales et un contexte grammatical donné n'est en rien le garant d'une acceptabilité systématique de l'OII : il n'est qu'un facteur parmi d'autres aidant à se représenter l'action décrite par le verbe comme une activité en tant que telle, dont l'objet précis n'importe pas.

Pour résumer, l'approche événementielle ne parvient pas à rendre compte de manière satisfaisante de la distribution des OIIs, car d'une part, certains verbes répondant aux critères événementiels se révèlent résister à l'omission de l'objet et à l'interprétation avec un OII, ce que ne peut expliquer l'approche événementielle. D'autre part, nous avons vu que la distinction entre omission de l'objet lexicale et omission de l'objet structurelle présupposée par cette analyse se révèle moins nette et évidente qu'il n'y paraît de prime abord, et que l'on ne peut ainsi rejeter les

exemples où un verbe causatif admet les OII sous le simple prétexte qu'il apparaît dans un contexte syntaxique particulier.

Cependant, une autre approche adoptée pour résorber cette distinction entre omission de l'objet lexicale et omission de l'objet structurelle est de considérer que l'ensemble des phénomènes d'omission de l'objet et d'interprétation du verbe avec un OII peuvent être subsumés sous une *construction* particulière. Cette démarche correspond à l'approche dite « constructionnelle ».

5 L'approche constructionnelle

Selon l'approche constructionnelle, les OII sont autorisés par des constructions grammaticales spécifiques qui font partie de la connaissance grammaticale des locuteurs compétents. Cette approche correspond à la théorie de la Grammaire de Construction, selon laquelle « la connaissance d'une langue [consiste] en un réseau de paires forme-fonction, ou « constructions », qui ont été apprises » (Goldberg, 2005 : 17). Comme le décrit Goldberg, dans la Grammaire de Construction, une construction est postulée chaque fois qu'il apparaît que les locuteurs ne peuvent pas prédire certains aspects de sa forme, de sa fonction ou de son utilisation à partir d'autres constructions déjà postulées. Les constructions sont grammaticalisées et doivent être apprises. Cependant, Goldberg elle-même adopte un type de Grammaire de Construction où chaque construction postulée doit être communicationnellement motivée. Deux constructions sont principalement postulées par Goldberg pour rendre compte de la distribution des OII.

La première construction postulée par Goldberg (2005) pour rendre compte de la distribution des OII est la Construction à Theme Implicite. Cette construction met en jeu un verbe causateur de mouvement, un argument sujet correspondant à la source du mouvement, un argument objet direct correspondant à l'élément mu et un argument objet indirect indiquant la direction du mouvement. Goldberg identifie deux types de verbes pouvant apparaître dans cette construction, à savoir les verbes d'émission et les verbes de donation, comme illustré respectivement par les exemples – peu ragoutants – en (33) et ceux en (34) :

33. a. Chris a soufflé dans le sac en papier.
b. Ne crache pas dans le vent.
c. Le patient éjacula dans la boîte de Petri.
d. Sam a pissé dans le sac de gym.
e. Pat a vomi dans le lavabo.
34. Pat a donné à l'association Centraide.

Selon Goldberg, il pourrait être tentant de postuler pour chacun de ces verbes une entrée lexicale spécifique correspondant à cette structure argumentale, c'est-à-dire telle que le verbe décrit un événement causateur de mouvement, sélectionne un argument sujet correspondant à la source du mouvement, un objet indirect correspondant à la direction, et un argument objet correspondant à l'élément subissant le mouvement, argument objet qui serait alors spécifié comme étant omissible. Cependant, cette analyse lexicaliste est pour elle insatisfaisante, car elle échoue à rendre compte de la généralisation de ce schéma argumental au sein de la catégorie des verbes d'émission et au sein de la catégorie des verbes de donation, ainsi que du parallèle entre ces deux classes de verbes. Au contraire, postuler l'existence autonome de la Construction à Thème Implicite dans la grammaire permet de rendre compte de la généralité de ce schéma argumental, tout en évitant de multiplier l'information censée être encodée dans le lexique. En outre, selon Goldberg, l'approche constructionnelle présente sur l'approche lexicale l'avantage de prédire avec justesse qu'un verbe peut accepter l'omission de son objet dès lors qu'il est interprété comme un verbe d'émission ou de donation. Ainsi, Goldberg met en avant l'exemple (35), où le verbe *asperger* est utilisé comme un verbe d'émission et apparaît acceptable avec un objet implicite, alors qu'il requiert habituellement un objet explicite :

35. La mouffette a pulvérisé vers le buisson.

Selon Goldberg, l'existence de la Construction à Thème Implicite s'explique par deux facteurs. Tout d'abord, Goldberg partage avec d'autres linguistes comme Rappaport Hovav (1998), Lambrecht et Lemoine (2005) ou encore Rice (1988) l'hypothèse que l'omission de l'objet est possible seulement lorsque l'argument objet est sémantiquement identifiable en contexte – même dans le cas d'une interprétation indéfinie de l'objet – or elle décrit le contenu sémantique des verbes d'émission et des verbes de donation comme étant suffisamment riche pour assurer l'identification de l'argument objet. Le second facteur expliquant selon Goldberg l'autonomisation grammaticale de la Construction à Thème Implicite tient à des préoccupations de politesse. Selon elle, un certain nombre d'exemples en (33) décrivent des scènes qu'il faut typiquement éviter d'évoquer en bonne compagnie : « plus la description est explicite, moins elle est polie, [or] l'équivalent nominal est d'autant plus taboo parce que les noms sont plus évocateurs que les verbes » (2005 : 28). De même, Goldberg prétend que l'omission de l'argument objet pour les verbes de donation s'explique par le fait qu'il est socialement indélicat d'indiquer la somme d'argent que l'on a donnée. Cependant, quel que soit le type de verbe concerné, Goldberg insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une construction grammaticalisée, qui doit être sue par tout locuteur compétent.

Cette analyse constructionnelle soulève un certain nombre de difficultés. Tout d'abord, on peut se demander pourquoi l'objet indirect indiquant la direction du mouvement devrait faire partie de la construction, puisque les exemples de Goldberg en (33) et (34) mettant en jeu des verbes d'émission ou de donation avec un OII seraient tout autant acceptables sans la présence du complément d'objet indirect. Mais c'est en fait la simple idée de devoir rendre compte de « l'omission de l'objet » qui me semble erronée pour une grande partie des verbes d'émission

cités par Goldberg. En effet, ces verbes ne peuvent recevoir de compléments d'objet direct au sens strict, mais seulement des compléments d'objet interne, comme en témoigne par exemple la difficulté à soumettre les compléments de *vomir* et de *pisser* à l'interrogation ou à la passivation, tests caractéristiques des compléments d'objet directs prototypiques :

36. a. ? Qu'est-ce que Jean a vomi ?

b. ? De la pisse a été pissée par Jean.

Or le complément d'objet interne n'est pas le signe d'une transitivité sémantique véritable, impliquant un véritable participant objet conceptuellement autonome, mais constitue plutôt un support nominal pour caractériser le procès décrit par le verbe (voir Bourmayan 2013 pour la distinction entre complément d'objet direct et complément d'objet interne). En d'autres termes, ce qui doit être considéré comme non standard pour les verbes sémantiquement intransitifs n'est pas le fait que ces verbes puissent apparaître sans complément, mais précisément qu'ils puissent admettre un complément explicite. Postuler une construction grammaticale spécifique telle que la Construction à Thème Implicite n'est donc pas ici nécessaire.

Cependant, si l'on se concentre uniquement sur les verbes cités par Goldberg qui sont réellement sémantiquement transitifs et pour lesquels il est donc pertinent de se demander pourquoi ils admettent l'omission de leur objet et peuvent être interprétés avec un OII, l'analyse constructionnelle de Goldberg n'est en définitive pas plus convaincante, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, Goldberg prétend que l'omission de l'objet tient à des raisons de politesse, mais mentionner la somme que l'on a donnée ou indiquer la substance pulvérisée par la mouffette n'est pas nécessairement impoli. Une manière plus satisfaisante d'expliquer les interprétations avec OII est de dire que ces verbes prennent un OII lorsque c'est l'activité elle-même qui est pertinente, indépendamment de l'objet auquel elle s'applique. Ainsi, en (34), c'est le fait même de donner qui est en jeu, tandis qu'en (35) la nature exacte de la substance projetée par la mouffette compte peu et peut donc être laissée dans l'ombre. Notons que cette nouvelle description n'est pas fondamentalement en contradiction avec la précédente, et qu'une analyse en terme de politesse peut en fait être subsumée sous cette interprétation pragmatique plus générale, puisqu'on peut vouloir focaliser l'attention sur l'activité elle-même et escamoter la nature précise de l'argument objet pour différentes raisons, l'une d'entre elles étant en effet la politesse. Mais un autre aspect problématique dans l'analyse de Goldberg et pourtant central dans cette approche est précisément le fait qu'elle veuille postuler l'existence d'une construction grammaticale spécifique pour rendre compte de faits explicables par des moyens purement pragmatiques. En effet, si comme elle le concède elle-même, cette Construction à Thème Implicite qu'elle postule est entièrement fondée sur des enjeux pragmatiques (selon elle des considérations de politesse, selon nous un principe pragmatique plus général de focalisation sur l'activité exprimée par le verbe), pourquoi ne pas admettre tout simplement que les facteurs pragmatiques seuls peuvent rendre compte de la distribution des OII et évacuer ainsi le niveau grammatical dans l'analyse de la distribution des OII ?

La même question se pose pour la seconde construction postulée par Goldberg (2005) pour rendre compte de la distribution des OII. Selon Goldberg, la capacité de certains traits grammaticaux à favoriser l'acceptabilité des OII, tels que la répétition, ou les temps à valeur itérative, habituelle ou dispositionnelle, comme observé dans la section précédente, peut être expliquée par un principe selon lequel l'omission de l'objet est possible lorsqu'il reçoit une faible importance discursive. En effet, ces structures grammaticales ont toutes pour effet de mettre l'accent sur l'action décrite par le verbe et de laisser l'argument objet en arrière-plan. Ainsi, Goldberg décrit les OII favorisés par la faible importance discursive de l'objet comme instanciant une construction spécifique, à savoir la *Construction à objet déprofilé*. En d'autres termes, selon cette analyse, les locuteurs compétents possèdent dans leur répertoire de constructions grammaticales la Construction à Objet Déprofilé, fondée sur le principe, lui-même appris, qu'un complément d'objet peut être omis s'il a une importance discursive suffisamment faible. Goldberg reconnaît certes que ce principe est de nature communicationnelle, soulignant même qu'il est motivé par la seconde moitié de la maxime de Quantité de Grice (1975), selon laquelle un locuteur coopératif ne doit pas en dire plus que ce qui est requis par les enjeux de la conversation. Cependant, Goldberg maintient que la construction s'est grammaticalisée et qu'elle doit être apprise par les locuteurs compétents comme tout autre composant grammatical.

Cependant, comme il a été souligné pour la Construction à Thème Implicite, avouer que la construction se fonde sur un principe pragmatique, n'est-ce pas déjà reconnaître qu'il n'est pas nécessaire pour un locuteur de l'apprendre ? Cette question me paraît ici d'autant plus légitime que Goldberg elle-même ne fait pas intervenir directement de traits grammaticaux dans sa description de la Construction à Objet Déprofilé. En effet, Goldberg ne prétend pas que les locuteurs apprennent par cœur le fait que telle ou telle structure syntaxique autorise l'omission de l'objet. Selon elle, ce qui est appris par le locuteur est le principe qu'un complément d'objet peut être omis lorsqu'il est mis en arrière-plan d'un point de vue discursif. En d'autres termes, le fait que certaines structures syntaxiques puissent entraîner l'omission de l'objet est inféré à partir de ce principe et non appris. Mais si ces structures elles-mêmes ne sont pas directement mises en jeu par la Construction à Objet Déprofilé, et que le principe à l'oeuvre est de nature purement pragmatique ou communicationnelle, pourquoi devoir postuler un niveau supplémentaire de grammaticalisation ? Il semble que les seuls principes conversationnels généraux, tels que la seconde partie de la maxime de Quantité de Grice, suffisent à rendre compte des données. En outre, comme je l'ai montré dans la section précédente, postuler que toute structure grammaticale mettant l'emphase sur l'action décrite par le verbe et laissant l'argument objet dans l'ombre autorise l'omission de l'objet revient à faire des prédictions erronées, car l'omission de l'objet n'est pas permise de manière systématique. Ce type de structures grammaticales ne constitue en réalité qu'un facteur parmi d'autres pour que l'omission de l'objet soit tolérée et que l'action décrite par le verbe puisse être conçue comme une activité à part entière, valant la peine d'être considérée en tant que telle, indépendamment de l'objet auquel elle s'applique. Pour cette raison, ainsi que pour les autres raisons indiquées au cours de ces cinq premières sections, il me semble donc plus satisfaisant de défendre une approche purement communicationnelle de la distribution des OII, selon laquelle la possibilité pour un verbe d'admettre un OII n'est pas

encodée lexicalement, ou déterminée par des constructions faisant partie de la grammaire d'un locuteur compétent, mais se fonde sur un processus de nature pragmatique.

6 L'approche communicationnelle

Selon l'approche communicationnelle ou pragmatique, les principaux paramètres guidant l'omission du complément d'objet direct et l'interprétation du verbe avec un OII résident dans l'intention communicative du locuteur ainsi que dans les principes communicationnels généraux permettant de rendre cette intention communicative accessible à l'auditeur. Ainsi, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer à plusieurs reprises dans ce travail, selon l'approche pragmatique, un verbe peut être jugé acceptable avec un OII si et seulement si le locuteur veut représenter l'action décrite par le verbe comme une activité qui vaut la peine d'être considérée en tant que telle, indépendamment de l'objet auquel elle s'applique, et que cette intention communicative est accessible à l'auditeur. Contrairement aux analyses lexicalistes, cette approche présente donc la capacité à accepter les OIIs comme une propriété non pas des *types* de verbes mais bien des *occurrences* de verbes.

Il est vrai que certains verbes admettent plus facilement les OIIs que d'autres dans un contexte par défaut, comme nous l'avons vu par exemple avec les paires minimales en (5)-(8). Ainsi, il semble difficile de nier qu'il existe certaines routines quant à l'utilisation des verbes avec des OIIs. Cependant, ces routines ne sont pas arbitraires : comme je l'ai déjà suggéré à propos des paires minimales, il s'agit de pratiques qui reflètent en réalité des besoins et des contraintes d'ordre communicationnel. Considérons par exemple le contraste, mis en évidence par Lambrecht et Lemoine (2005), entre (37a) et (37b) :

37. a. La fumée était si épaisse qu'on ne voyait plus.

b. ? La fumée était si épaisse qu'on ne reconnaissait plus.

(37a) met en jeu le verbe *voir* avec un OII et apparaît parfaitement acceptable comme tel. En revanche, en (37b), *voir* a été remplacé par *reconnaître* et la phrase n'est cette fois plus acceptable. Or *voir* et *reconnaître* sont des quasi-synonymes, apparaissant ici dans un contexte sous-déterminé qui est presque un contexte par défaut. Comment expliquer ce contraste ? A y regarder de plus près, le fait que *voir* soit acceptable avec un OII dans un contexte par défaut mais non *reconnaître* n'est pas fortuit, et peut s'expliquer par des raisons communicationnelles. En effet, au sein de la communauté linguistique, une importance primordiale est accordée au fait de voir, et l'on entend souvent commenter le fait que telle personne voit bien, mal, de près ou de loin. Il s'agit ainsi d'une activité socialement – et donc communicationnellement – saillante, qui est valorisée en tant que telle, indépendamment des objets auxquels elle s'applique. Or de toute évidence, la même chose n'est pas vraie du fait de reconnaître : il ne s'agit pas d'une activité saillante, et il est rare que celle-ci soit considérée indépendamment de l'entité reconnue. D'où le

fait que *voir* soit aisément acceptable avec un OII dans un contexte par défaut, mais que *reconnaître* résiste à cette utilisation.

Cependant, si ces apparentes routines quant à l'acceptation des OII se révèlent être motivées communicationnellement, à l'inverse, des paramètres contextuels spécifiques peuvent permettre de surmonter ces tendances. Ainsi, comme le soulignent Lambrecht et Lemoine, si l'on imagine que (30b) est prononcée par l'un des membres d'un groupe de gens qui se trouvent pratiquer régulièrement l'activité de reconnaître des objets sur des images, la phrase devient cette fois acceptable, tout simplement parce que l'activité de reconnaître prend sens. De même, Lambrecht et Lemoine soulignent qu'un verbe comme *déguster* n'admet pas les OII dans un contexte par défaut comme en (31a), mais que placé dans un contexte qui rend l'activité décrite par le verbe saillante, comme en (31b), le verbe utilisé avec un OII devient parfaitement acceptable :

38. a. ? Je suis en train de déguster.

b. Chez le marchand de vin au fond de la rue on ne peut plus déguster.

En effet, si l'activité de déguster ne renvoie à rien de connu dans un contexte par défaut, dans le contexte de (31b), il devient évident qu'il s'agit de déguster du vin, pratique sinon courante du moins connue par tout un chacun. Ainsi, grâce à des facteurs pragmatiques, l'activité décrite par le verbe devient soudain cognitivement saillante, et le verbe est alors acceptable avec un OII.

Noailly (1998) note également que des verbes comme *répéter*, *exposer*, *réviser*, *fouiller* ou *diriger*, qui n'acceptent pas facilement les OII dans un contexte par défaut, peuvent être jugés acceptables avec un OII lorsqu'ils sont employés dans des contextes techniques où ils sont respectivement prédiés d'un acteur, d'un peintre, d'un étudiant, d'un archéologue et d'un chef d'orchestre. Noailly juge ce type d'utilisations techniques « problématiques » (1998 : 378), précisément parce qu'elles ne reflètent pas l'usage standard de ces verbes. Mais selon l'approche pragmatique décrite plus haut, ces usages techniques ne sont pas moins légitimes que les usages standards. Ils ne déforment en rien les propriétés lexicales du verbe, pour la simple raison que la capacité du verbe à admettre les OII n'est pas déterminée lexicalement. Ce type d'utilisation technique illustre en fait le mécanisme général responsable de l'acceptabilité des OII, à savoir le fait qu'un verbe est jugé acceptable avec un OII dès lors que l'activité à laquelle il réfère apparaît pertinente dans le contexte d'utilisation. Et si les verbes mentionnés ci-dessus n'évoquent par défaut aucune activité répertoriée, dans des contextes plus spécifiques, l'activité décrite peut devenir plus saillante, permettant ainsi au verbe d'être utilisé avec un OII.

En outre, une autre prédiction de l'approche communicationnelle est que les verbes comme *gagner* qui sont interprétés avec un OII et non un OII lorsqu'ils apparaissent sans complément d'objet peuvent également être interprétés avec un OII si le contexte est adéquat. Or cette prédiction s'avère confirmée par la phrase en (32) mise en avant par Groefsema (1995) :

39. Martina Navratilova a encore gagné.

En effet, comme souligné par Groefsema, dans la mesure où l'on sait que Martina Navratilova est une brillante joueuse de tennis, on comprend que celle-ci a encore gagné une compétition de tennis, bien que le contexte n'indique pas de quelle compétition précise il s'agit. Ainsi, *gagner* est ici interprété avec un OII, paraphrasable par *une compétition de tennis*, et non avec un OID. Les hypothèses et indices contextuels permettent ainsi de surmonter la tendance du verbe à être interprété par défaut avec un OID lorsque son argument objet est laissé implicite.

7 Conclusion

Cet article soulevait la question des facteurs permettant à certains verbes d'apparaître sans complément d'objet direct et d'être alors interprétés avec un OII. Dans les sections deux à cinq, j'ai considéré tour à tour quatre approches proposées dans la littérature pour rendre compte de la distribution des OIIs, à savoir l'approche lexicaliste arbitraire, selon laquelle la capacité d'un verbe à accepter les OIIs constitue une propriété d'ordre lexicale mais qui n'est corrélée à aucun trait de l'item lexical en jeu, l'approche lexicaliste aspectuelle, selon laquelle la capacité d'un verbe à admettre les OIIs dépend de ses propriétés aspectuelles, l'approche lexicaliste événementielle, selon laquelle un verbe admet les OIIs s'il présente une structure événementielle simple, et enfin l'approche constructionnelle, selon laquelle l'acceptabilité des OIIs est régie par l'existence de constructions grammaticales spécifiques. Cependant, j'ai montré qu'aucune d'entre elles n'est véritablement satisfaisante. En effet, l'approche lexicaliste arbitraire ne parvient pas à rendre compte de certaines récurrences sémantiques internes au français ou même interlinguistiques. L'approche lexicaliste aspectuelle fait également de mauvaises prédictions. L'approche lexicaliste événementielle ne parvient pas non plus à rendre compte de l'ensemble des données. Enfin, l'approche constructionnelle postule un niveau de grammaticalisation inutile et prédit de manière erronée que les constructions grammaticales peuvent être à elles seules garantes de l'acceptabilité des OIIs. Face à ces différentes approches, j'ai moi-même défendu dans la sixième section une analyse d'ordre pragmatique ou communicationnel, selon laquelle la capacité d'un verbe à accepter les OIIs n'est déterminée ni lexicalement ni grammaticalement, mais pragmatiquement. Selon cette approche, un verbe pris dans une occurrence spécifique peut être jugé acceptable sans complément d'objet direct et être interprété avec un OII si et seulement si l'action dénotée par ce verbe peut être aisément représentée comme une activité qui vaut la peine d'être considérée en elle-même, indépendamment de l'objet auquel elle s'applique. Or j'ai montré que cette approche communicationnelle permet tout d'abord de rendre compte du fait que certains verbes n'acceptent pas facilement les OIIs dans des contextes par défaut, mais prédit également avec justesse que ces tendances par défaut, si elles sont initialement motivées communicationnellement, peuvent ensuite être surmontées lorsqu'un contexte spécifique le permet. Ainsi, les verbes qui par défaut n'acceptent pas l'omission de l'objet ou sont interprétés plus naturellement avec un OID peuvent être jugés acceptables avec un OII si le contexte soutient une telle interprétation.

Références

- Bourmaman, A. (2013). Les objets implicites : une approche pragmatique. Thèse de doctorat, Institut Jean Nicod.
- Browne, W. (1971). Verbs and unspecified NP deletion. *Linguistic Inquiry*, 2, 259-260.
- Fellbaum, C. and J. Kegl (1989). Taxonomic Structures and Cross-Category Linking in the Lexicon. In K. de Jong and Y. No (eds.), *Proceedings of the Sixth Eastern State Conference on Linguistics*: 93-104. Columbus, Ohio: Ohio State University.
- Fillmore, C. J. (1969). Types of lexical information. In F. Kiefer (ed.), *Studies in Syntax and Semantics*: 109-137. Dordrecht, NL: Reidel.
- Gillon, B. (2012). Implicit complements: a dilemma for model theoretic semantics. *Linguistics and Philosophy*, 35, 313-359.
- Goldberg, A. E. (2001). Patient arguments of causative verbs can be omitted: the role of information structure in argument distribution. *Language Sciences* 23, 503-524.
- Goldberg, A. E. (2005). Argument Realization: the role of constructions, lexical semantics and discourse factors. In J.-O. Östman and M. Fried (ed.), *Construction Grammar(s): Cognitive and Cross-language dimension*, John Benjamins.
- Grice, H. P. (1975). Logic and conversation. In P. Cole and J. Morgan (eds.), *Syntax and Semantics, Vol. 3: Speech Acts*. New York: Academic Press. Reprinted in Grice (1989), *Studies in the Way of Words*, 22-40.
- Groefsema, M. (1995). Understood arguments: A semantic/pragmatic approach. *Lingua* 96, 139-161.
- Krifka, M. (1989). Nominal Reference, Temporal Constitution and Quantification in Event Semantics. In R. Bartsch, J. van Benthem, P. von Emde Boas (eds.), *Semantics and Contextual Expression*. Dordrecht: Foris Publication.
- Lambrecht, K. and K. Lemoine (2005). Definite null objects in (spoken) French. A construction-grammar account. In M. Fried and H. Boas (eds.), *Proceedings of the First International Construction-Grammar Conference*, 13-55. Amsterdam, Philadelphia: Benjamins.
- Levin, B. (2000). Aspect, Lexical Semantic Representation, and Argument Expression. *Proceedings of the 26th Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*, 413-429.
- Levin, B. and Rappaport Hovav, M., (1999). Two structures for compositionally derived events. In T. Matthews, D. Strolovitch (eds.), *SALT IX*, Cornell University: 199-223, New York: Ithaca.
- Martí, L. (2009). Grammar vs. Pragmatics: Carving Nature at the Joints. ms., University of Tromsø.
- Martí, L. (2010). Implicit Indefinite Objects: The Barest of the Bare. Queen Mary's Occasional Papers Advancing Linguistics, <http://webspaces.qmul.ac.uk/dharbour/Queen-Mary's-OPALs.html>
- Martí, L. (2012). Implicit indefinite objects: grammar, not pragmatics. <http://ling.auf.net/lingbuzz/001317>
- Mittwoch, A. (1971). Idioms and Unspecified NP Deletion. *Linguistic Inquiry* 2: 255-259.

Mittwoch, A. (1982). On the Difference between Eating and Eating Something: Activities versus Accomplishments. *Linguistic Inquiry*, Vol. 13, 1, 113-122.

Noailly, M. (1998a). Transitivité absolue et type de prédication. In M. Forsgren, K. Jonasson and H. Kronning (eds.). *Prédication, assertion, information : Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française*, 6-9 juin 1996, 377-384. Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis.

Rappaport Hovav, M. and B. Levin (1998). Building Verb Meanings. In M. Butt and W. Geuder (eds.), *The Projection of Arguments: Lexical and Compositional Factors*, 97-134. CSLI Publications, Stanford, CA.

Resnik, P. (1993). Selection and Information: A Class-Based, Approach to Lexical Relationships. Ph.D. thesis, University of Pennsylvania.

¹ Dans cet article, j'utilise l'expression d'*argument objet* pour désigner l'entité *sémantique* venant saturer les verbes sémantiquement transitifs et l'expression de *complément d'objet direct* pour désigner la réalisation *syntaxique* d'un argument objet, venant ainsi saturer les verbes syntaxiquement transitifs.

² Dans ce cas, la traduction des données ou des citations est mienne.